

Données ont été reprises partiellement dans son introduction orale à la conférence :

« Eau potable, de la ressource à la distribution ».

D'OU VIENT L'EAU ?

Le territoire thouarsais est approvisionné en eau potable par deux fournisseurs :

1- Le SEVT (val du Thouet) :

- par nappes ;
- 3 forages : St Martin de Mâcon, Brie et Pas de Jeu ;
- 3 forages : Les Lutineaux (St Jouin de Marnes) ;
- 1 forage : Seneuil (Sécurité : Cébron via Seneuil).

Total prélevé en 2023 : 2 745 696 m³

2- Le SVL (val de Loire) :

- une nappe : Ligaine :
- achat d'eau au Syndicat des Mauges et à la SPL du Cébron. Pour respectivement 700000 m³ (qui sont traités par le SEVT), 1 270 000 m³ (usines sur la Loire), 3 880 000 m³ (retenue du Cébron) .

Total acheté en 2023 : 5 850 000 m³.

A partir des captages du Thouarsais ce sont 3.4455.696 m³ qui sont produits.

Les communes desservies :

- par le SEVT : 29, environ 36 000 habitants ;
- par le SVL : 40, environ 85 000 habitants.

LA QUALITE DES EAUX BRUTES EN 2023.

(Source site SEVT. Choisir : Protection des ressources-documentation-Fiches re-sources-qualité des eaux brutes. Rapport 2023 présenté au conseil d'administration).

Seneuil :

- 58% de concentration en nitrates ;
- les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes. 29 analyses réalisées révèlent la présence de 12 molécules détectées au moins une fois ;
- lors de pluies importantes, si l'eau apportée à la nappe se charge de particules fines et devient trouble, le prélèvement est alors arrêté. Des pics de turbidité - aux alentours de 60 - ont été mesurés en janvier et octobre.

Pas de Jeu :

- les 3 captages ont entre 60 et 80 % de concentration de nitrates ;

- est à noter la présence de 3 molécules phytosanitaires au forage 3. Ces molécules sont : le ‘‘Diméthachlore CGA 369873’’, un métabolite issu d’un herbicide sur colza ; le ‘‘métolachlore ESA’’, métabolite d’herbicides utilisés principalement sur culture de maïs et tournesol ; le ‘‘déséthylatrazine’’, métabolite issu d’un herbicide utilisé sur maïs, par ailleurs interdit depuis 2003.

Lutineaux :

- concentration de nitrate entre 78 et 85% ;

- Trois molécules sont détectées au forage 3. Ces molécules sont : le « Déséthylatrazine », métabolite issu d’un herbicide utilisé sur maïs et interdit depuis 2003 ; le « diméthachlore CGA 369873 », un métabolite de pesticide utilisé sur colza ; le métachlore ESA, métabolite d’herbicides utilisés principalement sur cultures de maïs et tournesol.

A noter : en décembre 2023, la norme molécule/eau traitée (0,1 Kg/L) est dépassée ; cela est dû à la forte augmentation de « Diméthachlore CGA 369873 » et de « Métachlore ESA ».

Ligaine :

- concentration en nitrate en 2023 entre 58 et 72% ;

- présence de 6 molécules phytosanitaires au forage L1 représentées principalement par le « Diméthachlore CGA 369873 » et le Métazachlore OXA », métabolite d’herbicides utilisés principalement sur cultures de maïs et tournesol.

Le Cébron :

- une réserve pour l'eau potable et l’irrigation (proche du barrage et étiage du Thouet en son aval), il est notamment pollué par les cyanobactéries et le phosphore ;

A noter : le Cébron est relié au barrage de la Touche Poupard pour sécuriser les approvisionnements d’eau destinée à l’alimentation.

Ces chiffres mettent en évidence l’impact sur la qualité de la ressource en eau de l’utilisation des herbicides, notamment sur colza (métabolites en « méta ») et maïs/tournesol (métabolites en « méto »). La pollution par les nitrates est une menace forte sur les Lutineaux. Après le Grenelle de l’environnement, les pouvoirs publics ont pris une mesure exceptionnelle de Zone de Protection de l’Aire d’Alimentation de Captage (ZPAAC), une 1^{ère} en France. En Nouvelle Aquitaine, 243 captages sont ainsi concernés. Leur protection est un enjeu sanitaire et environnemental.

Dans un manifeste, les Agences de l’eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE font le constat qu’en Nouvelle Aquitaine, la première cause de la dégradation de la qualité de l’eau destinée à l’alimentation en eau potable est liée aux pollutions diffusées par les nitrates et les pesticides ainsi qu’à leurs métabolites. Les pressions de pollutions sont essentiellement agricoles.

*Comment faire face à cette situation inédite ? Quel chemin emprunter pour une utilisation raisonnée et durable de la ressource eau, au plus près de populations locales pour que soit considérée « l’eau, bien commun, et non plus uniquement comme matière première »**

*Lire : *La politique publique de l’eau. Gouverner un bien commun.* De Christophe DEFEUILLEY. Ed. le bord de l’eau.